

AB BATIMENT

Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 3 000 euros
Siège social : 38 place des Pavillons, 69007 LYON
881 011 324 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE **DU 08 JANVIER 2025**

L'an 2025,
Le 08 janvier,
A 15 heures 30,

Monsieur Abdenour AOUDIA,

Associé Unique de la société AB BATIMENT,

Après avoir exposé que

- qu'il conviendrait de transférer le siège social du 38 place des Pavillons, 69007 LYON au 27 rue Etienne Dolet, 69190 Saint Fons et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Abdenour AOUDIA, Associé Unique, décide de transférer le siège social du 38 place des Pavillons, 69007 LYON au 27 rue Etienne Dolet, 69190 Saint Fons à compter du 01 janvier 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

"4 Siège social"

Le siège social est fixé : 27 rue Etienne Dolet, 69190 Saint Fons".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Abdenour AOUDIA

Abdenour AOUDIA